Image not found or type unknown

# CIPAV-cotisation retraite

Par **simondav**, le **07/10/2014** à **15:11**

Bonjour,

j'ai arrété mon activité libérale en septembre 2012 et je suis salariés depuis cette date. La Cipav vient de m'envoyer un courrier me réclamant plus de 3000 euros de cotisation pour les années 2011/2012.

En 2011, mes revenus on été de 1300 euros et la cipav me réclame 2000 euros de cotisations, en 2012 mes revenus ont été de 1000 euros et la cipav me réclame plus de 1100 euros de cotisation.

Peut-on me réclamer des cotisations supérieures à mes revenus de l'année concernée ?

Puis demander de renoncer à mes droits, ou faire jouer le délai de prescription, pour ne pas payer ces cotisations ?

Y a t'il possibilité de faire appel à un médiateur ?

Je suis salarié et il m'est impossible de régler les sommes qu'ils me demandent...

Merci pour votre aide

Cordialement

Simon

Par **bweng**, le **21/11/2014** à **10:22**

Bonjour,

je suis dans la même situation très compliquée et souhaiterait aussi avoir un conseil. Toute information sera la bienvenue !

Merci par avance
bw

Par **daisydaiz**, le **14/12/2014** à **16:19**

bonjour, Idem ici pour moi, j'ai gagné 1800e en 9 mois d'auto entrepreneur et je viens de recevoir une mise en demeure de payer 2800 e... je ne comprends rien a cette histoire!

Par **daisydaiz**, le **14/12/2014** à **16:19**

bonjour, Idem ici pour moi, j'ai gagné 1800e en 9 mois d'auto entrepreneur et je viens de recevoir une mise en demeure de payer 2800 e... je ne comprends rien a cette histoire!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés